



Union FO Restauration Ferroviaire

Restauration Ferroviaire

CONVENTION COLLECTIVE UNE PREMIERE VICTOIRE

Dans le cadre de la fusion des branches professionnelles, la décision de nous affilier à CCN de la restauration collective devait être actée le jeudi 25 avril 2019.

Ce même jour, plus de 90 % du personnel de l'ensemble de la restauration ferroviaire, était en grève (Newrest, Momentum, Rail'Rest, Facilit'Rail France, Facilit'Rail International et Elvetia).

Le rassemblement devant la direction générale du travail a réuni un minimum de 500 personnes, du jamais vu dans notre activité.

Les organisations syndicales ont été reçu par des représentants du ministère afin d'exprimer leur désaccord sur le rattachement à la CCN de la restauration collective et leur exigence de dépendre de la CCN de la branche ferroviaire.

Nous avons rappelé nos arguments sur le fait que, en dehors de la casse sociale que provoquerait l'application de la CCN de la restauration collective, nos métiers sont totalement liés à la SNCF, évolues suivant la volonté de la SNCF et sont de plus en plus intégrés à la politique commerciale et de sécurité de la SNCF.

Le ministère a déclaré que s'il n'y avait pas d'opposition de la part des organisations patronales et ouvrières, il n'y aurait aucune difficulté pour que nous dépendions de la CCN de la branche ferroviaire. Le principal problème étant qu'il n'existe pas de syndicat d'employeurs de la restauration ferroviaire.

Quant à l'UTP (syndicat patronal des transports publics et ferroviaires), dont la SNCF représente 90 % des adhérents, elle se serait opposée à notre adhésion.

Pourtant, un compte rendu de la dernière réunion de la CCN de la branche ferroviaire a été remis aux représentants du ministère, dans lequel l'UTP déclarait qu'elle ne refuserait pas le personnel de notre activité.

Il nous a été dit aussi, que Newrest, principal employeur de la restauration ferroviaire, avait été reçu à sa demande, en temps qu'adhérent au syndicat national de la restauration

<http://www.fo-newrest-wl.eu>



collective et insisté sur le fait que notre métier n'était que de la restauration et donc que la CCN qui devait s'appliquer était celle de la restauration collective.

Newrest comme d'habitude, a menti au personnel et au ministère.

De nombreuses fois il nous a été dit par Newrest que la société se refusait à adhérer à un syndicat patronal et qu'elle n'intervenait en rien sur la décision de nous faire appliquer telle ou telle CCN.

Le personnel révolté devant une nouvelle trahison partait envahir le bureau du directeur général de Newrest wagons-Lits qui comme d'habitude, bien que les mains prises dans le pot de confiture, nous resservait son flot de mensonges ordinaires.

Laissons ces tristes sires raconter leurs sornettes et occupons nous de notre avenir avec l'aide des syndicats cheminots qui nous sont d'une aide précieuse.

**Nous avons obtenu le report de 2 mois de la décision
avec un réexamen de notre situation.**

Ces 2 mois seront décisifs pour notre avenir. A nous de les mettre à profit et de ne pas relâcher la pression.

Les organisations syndicales doivent apporter un maximum d'éléments prouvant notre interconnexion avec la SNCF et nous devons être en mesure de nous mobiliser à des dates précises afin de maintenir le rapport de force pour faire céder les employeurs.

Nous ne laisserons pas des financiers détruire notre profession, il y va de l'avenir de notre métier.